

Image not found or type unknown



SERVITUDE VICE CACHE NON DECLARE A LA VENTE

Par **SYRAM**, le **26/10/2010** à **18:25**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en décembre 2009. Cette maison est mitoyenne. Le propriétaire de l'autre maison vient de nous informer que l'installation téléphonique des 2 maisons est commune, qu'il doit effectuer des travaux et couper notre ligne. France télécom contactée, est venue sur place et nous demande des travaux très conséquents et couteux. Avons nous un recours car personne ne nous avait informé de cette servitude.